

ACTIONS													2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	
AXE PAPI	INDICE ACTION	INTITULE ACTION	DESCRIPTION DETAILLEE	PERIMETRE / SECTEURS	CHIFFRAGE ESTIMATIF (k€ HT)	COMMENTAIRE CHIFFRAGE	FINANCEMENTS POSSIBLES	% DE FINANCEMENT ESTIME	RESTE A CHARGE CA (k€ HT)	% CA	RESTE A CHARGE AUTRES (k€ HT)	% AUTRES	Coût (k€ HT)	Coût (k€ HT)	Coût (k€ HT)	Coût (k€ HT)	Coût (k€ HT)	Coût (k€ HT)	Coût (k€ HT)	
Axe 2 : Surveillance et prévention des crues et inondations	2,3	Installer une station météorologique locale sur le territoire de l'Agglomération, en complément du marégraphe existant, afin d'assurer un suivi précis en temps réel des données climatiques	Installer une station météorologique locale sur le territoire de l'Agglomération, en complément du marégraphe existant, afin d'assurer un suivi précis en temps réel des données climatiques (précipitations, vent, température, pression, etc.). Les données collectées seront intégrées à l'application déjà existante de suivi du marégraphe et rendues accessibles au public et aux acteurs locaux. Cette action contribuera à la vigilance des habitants et des gestionnaires face aux tempêtes, marées et autres phénomènes météo sensibles sur le littoral.	TERRITOIRE PAPI	40	Fourchettes estimatives : Achat et installation station météo : 5 000 à 15 000 € (selon précision et options) Abonnement données / hébergement site / développement appli : 2 000 à 4 000 € / an Maintenance / calibration : 500 à 1 000 € / an	25 % via Fonds Barrière (50% sur l'investissement initial uniquement). Le coût d'entretien reste à la charge de la collectivité	19%	32,5	81%				12,5	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0
Axe 2 : Surveillance et prévention des crues et inondations	2,4	Mettre en place une bouée de houle en face du port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Mettre en place une bouée de houle en face du port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie : > Afin de mesurer en temps réel la hauteur, la période et la direction de la houle, ainsi que la température de l'eau > Pour fournir davantage de données permettant la modélisation des dynamiques côtières notamment	AU LARGE DU PORT DE SAINT GILLES CROIX DE VIE	80	REX Noirmoutier : Type d'instrument : bouée directionnelle de houle Coût total de l'investissement (achat et ligne de mouillage) : env. 60 000 € TTC Entretien annuel : 5 000 à 10 000 € TTC selon les années Financement : 80 % pris en charge par l'État via le PAPI, 20 % par la Communauté de communes de Noirmoutier Installée en juillet 2022, à environ 15 km à l'ouest de l'île, en partenariat avec le Cerema et la DIRM NAMO Permet de mesurer en temps réel la hauteur, la période et la direction de la houle, ainsi que la température de l'eau Données accessibles via CANDHIS — un réseau national de stations — et destinées à la modélisation côtière, la recherche scientifique, les professionnels et le grand public	37,5% via Fonds Barrière (50% sur l'investissement initial uniquement). Le coût d'entretien reste à la charge de la collectivité	37,5%	50,0	62,5%						30,0	5,0	10,0	10,0	5,0
Axe 3 : Alerte et gestion de crise	3,1	Prévoir la mise en place d'exercices dans le cadre du PICS	Prévoir la mise en place d'exercices dans le cadre du PICS : > Piloter ou co-organiser avec les communes des exercices multi-communes > Ces derniers seront réalisés de façon à trouver des axes d'amélioration pour une gestion de crise vraiment opérationnelle. Pour cela, une concertation des différents acteurs de la gestion de crise sera menée, ainsi que l'acquisition de différents outils opérationnels selon les besoins > En lien avec l'axe 1, il sera prévu à l'issue de chaque exercice une communication grand public	TERRITOIRE PAPI	30	Compter 5k euros minimum/exercice (jusqu'à 15k si intervention des forces de sécurité, pompiers, moyens logistiques lourds, etc.) Estimation : 1 exercice/an A noter que le temps à passer pour le pilotage/l'organisation de ces exercices est chiffré dans la fiche de poste du chargé de mission		30,0	100%				4,0	4,0	5,0	4,0	4,0	5,0	4,0	
Axe 3 : Alerte et gestion de crise	3,2	S'assurer de la fluidité de la communication en cas de gestion de crise	Action qui fera partie des missions du chargé de mission PAPI. > Mise à jour de la liste des contacts du système d'alerte téléphonique > S'assurer de la connaissance par l'ensemble de ces contacts du système d'alerte et des modalités d'appels > S'assurer de la mise à disposition du matériel	TERRITOIRE PAPI		Coûts intégrés à la fiche de poste du chargé de mission PAPI														
Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme	4,1	Jouer un rôle de relais auprès des acteurs de l'urbanisme afin de garantir la prise en compte du risque inondation dans les documents et décisions d'aménagement	Jouer un rôle de relais auprès des acteurs de l'urbanisme afin de garantir la prise en compte du risque inondation dans les documents et décisions d'aménagement : > Lancer une campagne de recueil des besoins auprès des acteurs de l'aménagement > Organiser 2 à 3 réunions annuelles de formation/sensibilisation aux liens entre aménagement urbain résilient & risque inondation > Plus largement, maintenir un lien constant avec les acteurs de l'aménagement afin de contribuer à la prise en compte du risque inondation dans les décisions : > Etre intégré aux instances décisionnelles de l'aménagement > Systématiser l'émission par le Pays de St Gilles de conseils/avis formels sur les projets d'aménagement permettant d'informer sur l'état actuel des connaissances sur le risque inondation (y compris ruissellement pluvial), et de proposer des aménagements résilients (Trames vertes et bleues, zones tampons, bassins d'orage, etc. / Fixer des valeurs/seuils de perméabilité à la parcelle) > Pousser à la prise en compte des scénarios plus « pessimistes » dans les zonages et choix d'aménagement (Tenir compte de l'événement de période de retour centennale par exemple) > Engager une réflexion sur la délocalisation éventuelle d'enjeux (bâts, agricoles, etc.) ; Identifier les secteurs concernés, concerter les habitants/personnes associées voire créer des réserves foncière pour permettre la relocalisation > Inciter à rendre plus visible le risque pour les acheteurs/construteurs : au-delà des informations portant sur le zonage, information sur les impacts du risque sur le bien y compris en tenant compte du dérèglement climatique	TERRITOIRE PAPI	18	Coûts intégrés à la fiche de poste du chargé de mission PAPI + chiffrage de 1 réunion annuelle de formation/sensibilisation avec les acteurs de l'aménagement : compter 3k euros/réunion	50% via Fonds Barrière	50%	9,0	50%				1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes	5,1	Poursuivre les actions engagées de réduction de la vulnérabilité : relancer des diagnostics de vulnérabilité sur les travaux obligatoires et recommandés pour les biens d'habitation à usage mixte et les entreprises de -20 salariés exposés au risque d'inondation	Relancer la démarche engagée lors du précédent PAPI en proposant la réalisation de nouveaux diagnostics de vulnérabilité pour les biens d'habitation et à usage mixte et les entreprises de -20 salariés exposés au risque d'inondation. Ces diagnostics visent à identifier les points faibles des bâtiments face au risque, à hiérarchiser les mesures de protection et à informer les propriétaires sur les travaux obligatoires et recommandés.	Tous les biens situés en zone réglementaire PPRL (sauf zone B1) et inclus dans le périmètre du PAPI	400	Le montant revenant du pilotage de la campagne, et à la charge de la CA, est inscrit dans les missions du chargé de mission PAPI Hypothèses de chiffrage : Nombre de biens : Biens situés en zone réglementaire du PPRL (sauf en zone B1) et inclus dans le périmètre du PAPI (et non diagnostiqués lors du PAPI 1) : > 300 logements > 200 Entreprises Objectif de diagnostic de 50% de ces entreprises Coûts unitaires diagnostic + accompagnement : > Logement : 1 000 euros / unité > Entreprises : 1 000 euros / unité	50% via Fonds Barrière	50%	200,0	50%			40,0	40,0	40,0	30,0	25,0	25,0		
Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes	5,2	Réaliser les travaux de réduction de vulnérabilité pour les biens d'habitation à usage mixte	Accompagner la réalisation des travaux identifiés lors des diagnostics de vulnérabilité afin de réduire concrètement les dommages liés aux inondations et submersions.	Biens habités identifiés comme prioritaires dans les diagnostics	700	Hypothèses de chiffrage : Coûts unitaires travaux : > Logement : 5 à 10k euros / unité (hors étage refuge) Réalisation des travaux pour 20% des biens diagnostiqués et identifiés prioritaires dans les diagnostics, soit une hypothèse de 60 logements. Ajout d'une réserve pour deux étages refuges (2 x 50 k€)	~ 80 % (dans la limite de 36 000 € par bien, et 50 % de la valeur vénale du bien si on va au-delà des 10 % de coût)	80%			140,0	20%								
Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes	5,3	Réaliser les travaux de réduction de vulnérabilité pour les entreprises	Aider les entreprises exposées à mettre en œuvre les travaux de réduction de la vulnérabilité identifiés dans leurs diagnostics.	Biens identifiés comme prioritaires dans les diagnostics	200	Hypothèses de chiffrage : Coûts unitaires travaux : > Entreprises : min 10k euros / unité Réalisation des travaux pour 20% des biens diagnostiqués et identifiés comme prioritaires, soit une hypothèse de 20 entreprises.	40% via Fonds Barrière	40%			120	60%								
Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes	5,4	Poursuivre les actions engagées de réduction de la vulnérabilité : lancer des diagnostics de vulnérabilité sur les travaux obligatoires et recommandés pour les bâtiments publics	Poursuivre la démarche d'identification des points faibles et de planification des travaux nécessaires pour garantir la sécurité des usagers et la continuité de service dans les bâtiments publics.	Tous les biens situés en zone réglementaire PPRL (sauf zone B1) et inclus dans le périmètre du PAPI	15	Hypothèses de chiffrage : Biens situés en zone réglementaire du PPRL (sauf en zone B1) et inclus dans le périmètre du PAPI (et non diagnostiqués lors du PAPI 1) : Nombre de biens : > 10 Bâtiments publics Diagnostic de 100% de ces bâtiments Coûts unitaires diagnostic : > 1 500 euros / unité Objectifs visés par la CA de pourcentage de réalisation des diagnostics : > Bâtiments publics : 100%	50% via Fonds Barrière	50%	7,5	50%			2,5	2,5	2,5	0,0	0,0	0,0		
Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes	5,5	Réaliser les travaux de réduction de vulnérabilité pour les bâtiments publics	Mettre en œuvre les travaux de sécurisation et d'adaptation préconisés dans les diagnostics de vulnérabilité pour garantir la sécurité du public et la continuité des activités en cas d'inondation dans les bâtiments publics.	Bâtiments publics identifiés comme prioritaires dans les diagnostics	100	Hypothèses de chiffrage : Coûts unitaires travaux : > Bâtiments publics : 20 k€ / unité Objectifs visés par la CA de pourcentage de réalisation de travaux parmi les biens diagnostiqués et jugés prioritaires, soit une hypothèse de 50% des bâtiments publics (5 bâtiments publics).	40% via Fonds Barrière	40%			60,0	60%								

ACTIONS												2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033		
AXE PAPI	INDICE ACTION	INTITULE ACTION	DESCRIPTION DETAILLEE	PERIMETRE / SECTEURS	CHIFFRAGE ESTIMATIF (K€ HT)	COMMENTAIRE CHIFFRAGE	FINANCEMENTS POSSIBLES	% DE FINANCEMENT ESTIME	RESTE A CHARGE CA (K€ HT)	% CA	RESTE A CHARGE AUTRES (K€ HT)	% AUTRES	Coût (K€ HT)	Coût (K€ HT)	Coût (K€ HT)	Coût (K€ HT)	Coût (K€ HT)	Coût (K€ HT)		
Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes	5,6	Mener une enquête auprès des propriétaires et gestionnaires sur les freins aux travaux de réduction de la vulnérabilité	Identifier les obstacles techniques, financiers, psychologiques ou administratifs qui freinent la réalisation des travaux de réduction de vulnérabilité dans les zones exposées au risque d'inondation. Cette enquête permettra d'adapter les actions de communication, d'accompagnement et de financement proposées dans le cadre du PAPI pour encourager la mise en œuvre effective des mesures de protection.	Biens d'habitation/Bâtiments publics/entreprises en zones à risque	20		50% via Fonds Barnier	50%	10,0	50%			10,0							
Axe 6 : Ralentissement des écoulements		[ACTION DESORMAIS INSCRITE DANS LE PAPI DES OLLONNES] Engager une étude hydraulique spécifique sur les débordements fréquents de l'Écours et les risques encourus par les enjeux situés à proximité - Proposer des aménagements en conséquence																		
Axe 7 : Gestion des ouvrages hydrauliques	7,1	Réaliser les études réglementaires préliminaires aux travaux de rehausse du quai Marie de Beaucaire à Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Mener les études préalables nécessaires à la réhausse et au confortement du quai Marie de Beaucaire, situé sur la rive droite de la Vie à Saint-Gilles-Croix-de-Vie, afin de renforcer la protection contre les submersions marines. Ces études permettront d'assurer la mise en conformité du dispositif au titre de la réglementation sur les systèmes d'endiguement et d'évaluer la faisabilité technique, environnementale et financière du projet de travaux. A ce titre, ces études intégreront donc a minima : • Une Étude De Danger (EDD) afin de caractériser le fonctionnement hydraulique actuel et futur au niveau du quai. Ce document permet la classification de l'ouvrage en système d'endiguement. Cette EDD se base sur l'AVP ou le PRO de l'aménagement (étude géotechniques nécessaires, voir 7.2). • Remarque : Cette EDD devra intégrer une modélisation de l'aléa maritime et fluvial. En particulier, la concomitance d'événements marins et fluviaux extrêmes devra être étudiée afin de caractériser le risque de débordement du Jaunay, susceptible d'entraîner un contournement du système d'endiguement. L'AD de 2006 a indiqué que le risque de débordement du Jaunay était faible. Dans le cas où le risque de débordement du Jaunay serait jugé trop important, le linéaire du système d'endiguement devra être prolongé pour intégrer les rives du Jaunay. Dans ce cas, le linéaire d'ouvrage pourrait monter à un maximum de 1 615 mètres linéaires (contre 615 m en AVP). Une étude de modélisation préalable à l'EDD est en cours (2026) de manière à lever les incertitudes avant le lancement du projet. • Un Dossier Loi sur l'Eau au titre de la rubrique 3.2.6.0 - Systèmes d'endiguement - Régime d'Autorisation. • Un pré diagnostic Faune-Flore-Habitat afin d'identifier les espèces d'intérêt sur site et d'émettre des recommandations visant à éviter ou limiter les impacts sur ces espèces.	Quai Marie de Beaucaire	210	EDD / Autorisations : 90K€ Géotechnique : 100K€ Inventaires faune/flore/habitats : 20K€	50% Fonds Barnier	50%	105,0	50%			65,0	40,0						
Axe 7 : Gestion des ouvrages hydrauliques	7,2	Réaliser les travaux de rehausse du Quai Marie de Beaucaire à Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Dans le précédent PAPI, des travaux de rehausse et de confortement des quai Gorin et des Greniers ont été réalisés afin de garantir la sécurité des personnes et de réduire la vulnérabilité des biens face aux phénomènes de submersions. Un ouvrage a été construit dont les cotes de protection sont de 3.80m NGF sur le quai Gorin et de 3.90m NGF sur le quai Grenier. Une étude de faisabilité et un avant-projet ont été menés sur la mise en protection du quai situé sur l'autre rive : le quai Marie de Beaucaire. Une étude au stade PRO est en cours (2026) dans le cadre du Programme d'Études Préliminaires (PEP) au PAPI 2. Cette action fait suite à l'action 7.2 du précédent PAPI - engager une réflexion sur la faisabilité d'un rehaussement de quai de la Vie quai Marie de Beaucaire à Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Le secteur protégé par le futur système d'endiguement intégrera environ 190 habitations. Des études géotechniques devront être réalisées (loi MOP) : G2 AVP, G2 PRO. Ces études ont pour but de définir et dimensionner les fondations du futur ouvrage du quai. Elles sont nécessaires à la réalisation de l'EDD et intégrées à l'action 7.1. Remarque : Comme indiqué précédemment (cf. action 7.1), selon les résultats des études à venir. La présente action renvoie à la réalisation des travaux prévus : - Aménagement d'un muret de protection d'une hauteur de 30 cm à 1 m de hauteur équipé de batardeaux. - Aménagement d'un merlon doux pour l'extrémité de la zone.	Quai Marie de Beaucaire	1463	Travaux chiffrés au stade AVP 950 K€ + 40% d'inflation et aléas au regard des incertitudes de linéaire + 10% de MOE	40% via Fonds Barnier	40%	877,8	60%			438,9	438,9						
Axe 7 : Gestion des ouvrages hydrauliques	7,3	Lancer une étude préliminaire pour la rehausse des ouvrages dans l'estuaire de la Vie afin, a minima, d'homogénéiser les cotes avec les quais Gorin et des Greniers : secteur quais Rivière/Port Fiddle, secteur du complexe sportif de la Vie/Casino	Lancement d'une étude préliminaire, allant jusqu'au stade faisabilité avec un rendu complémentaire "type AVP"		50	Coût variable selon nombre de scénarios prévus Etude stade fais : 20 à 50k euros HT	50% via Fonds Barnier	50%	25,0	50%							25,0			
Axe 7 : Gestion des ouvrages hydrauliques	7,4	Réaliser les études réglementaires & inventaires faune/flore préliminaires aux travaux de confortement du secteur de la Pège	Renforcer la protection du secteur de la Pège contre les risques de submersion marine et d'érosion littorale, et sécuriser les biens et les personnes exposés dans un secteur historiquement vulnérable (ancien lit de la Baisse, faibles altitudes topographiques), en réalisant les études réglementaires préalables aux travaux.		150	DLE : 15 K€ / Natura 2000 & FFH : 15 K€ / E1 : 25-30 K€ Consolidation du PRO avec intégration carapace enrochement : 90 K€	50% via Fonds Barnier	50%	75,0	50%			37,5	37,5						
Axe 7 : Gestion des ouvrages hydrauliques	7,5	Réaliser les travaux de confortement du secteur de la Pège	Renforcer la protection du secteur de la Pège contre les risques de submersion marine et d'érosion littorale, et sécuriser les biens et les personnes exposés dans un secteur historiquement vulnérable (ancien lit de la Baisse, faibles altitudes topographiques), en réalisant les travaux de confortement. Assurer la pérennité du cordon dunaire tout en préservant son rôle écologique et paysager.		1600	Cf. PEP 1 M€ initialement + enrochement 600 K€	40% via Fonds Barnier	40%	960,0	60%					480,0	480,0				
				Coût total (€HT)	6 254,00				2 902,30		41,6	244,3	636,7	1 110,9	709,8	93,8	65,4			
				Reste à charge "Autres"		320,00														
				Particuliers		140,0					0,0	30,0	30,0	30,0	20,0	20,0				10,0
				Entreprises		120,0					0,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0				20,0
				Collectivités publiques		60,0					0,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0				10,0